



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 SEPTEMBRE 2008

La séance est ouverte à 18 H 30.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 Mars est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité après avoir procédé aux changements suivants :

- La délibération n°305 a été rajoutée à l'ordre du jour et mise sur table : « Convention pour la rémunération des ateliers d'écriture avec l'Association Initiative ».
- La Convention Ville/Comité d'Action et de Promotion Sociales – « Atelier vie quotidienne » se rapportant à la délibération n°601 a été modifiée et mise sur table le jour du Conseil..
- La délibération n°701 ayant pour objet « Cession SNAT FOURNAIRE » a été supprimée de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire fait part de divers remerciements qu'il a reçus.

Un hommage est rendu à M. Gérard PONTINI, responsable de la division municipale de l'environnement. En effet, cet employé municipal et Grand-Couronnais a été l'auteur d'un acte héroïque le 10 juillet dernier à Rouen sur le site de l'Armada. Il n'a pas hésité à se jeter dans la Seine pour sauver une personne de la noyade. La médaille d'honneur de la ville lui est remise à cette occasion.

Le Maire dans le cadre de ses délégations et comme le prévoient les articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T., informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des dossiers depuis le dernier Conseil Municipal du 19 Juin 2008 dans le domaine des marchés publics et des cessions et acquisitions immobilières depuis cette même période.

Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :

- Vote le Budget Supplémentaire Ville 2008.
- Adopte la Décision Modificative n°1 du Budget Transport avec reprise des résultats 2007.
- Autorise le Pouvoir Adjudicateur à signer :
 - le marché de fourniture de services de télécommunications pour la téléphonie
 - les avenants n°3 relatifs aux lots 1 et 2 avec l'entreprise SOCORE TROLETTI pour l'entretien annuel et les travaux neufs de la voirie communale et des réseaux divers.
- Annule la délibération du 27 Mars 2008 concernant les délégations du Conseil Municipal au Maire. Donne pour la durée du mandat délégation à Monsieur le Maire dans les secteurs figurant dans la délibération s'y rapportant.
- Alloue aux bénéficiaires suivants les onze primes communales à la construction :
 - à M. et Mme DE SOUSA Antonio, demeurant 23 bis rue du Pavillon aux Essarts à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 5.
 - à Mme BOUTREUX Claire, demeurant 2A allée de la Châtaigneraie aux Essarts à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 4.
 - à M. BAKOUR Achour et Melle KERVRAN Sophie, demeurant 36 rue du 19 Mars 1962 à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 4.

- à Mme et M. LOISEL Nicolas, demeurant 2 bis Allée de la Châtaigneraie aux Essarts à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 4.
- à Mme et M. LEVASSEUR Rénaud, demeurant 1 Allée de la Châtaigneraie – Le Champ du Bois, les Essarts à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 5.
- à Mme et M. LE VOURC'H Stéphane, demeurant 33 rue Cécile Soret – Les Essarts à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 4.
- à Mme et M. LEFRANCOIS Denis, demeurant 37 rue Cécile Soret – Les Essarts à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 4.
- à M. KAYASSI Tahar, demeurant 25 avenue des Poiriers – Les Essarts à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 4.
- à Mme et M. CARRIER Stéphane, demeurant 37 rue des Coquereaux, lotissement le Clos Hébert à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 4.
- à Melle LESUEUR Virgine et M. TURPIN Vincent, demeurant 12 bis rue des Champs à Grand-Couronne pour une catégorie de type 5.
- à Melle BOISNARD et M. DUMBO, demeurant 30 rue du 19 Mars 1962 à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 4.
- Décide désormais de dénommer le Foyer Municipal, l'Avant-Scène de Grand-Couronne.
- Autorise M. le Maire à signer :
 - la convention annuelle 2008/2009 avec la Compagnie du Chat Foin permettant la rémunération des cours de l'atelier Théâtre.
 - l'avenant à la convention de mise à disposition à titre gratuit de l'Avant-Scène à l'Institut Médico-Educatif permettant aux jeunes de cet établissement de participer à un atelier Théâtre.
 - l'avenant à la convention pour la rémunération des ateliers d'écriture avec l'Association Initiative, qui auront lieu de septembre à décembre 2008.
 - la convention avec la commune de Brestot définissant les conditions d'accueil d'un enfant résidant hors de la commune dans la classe à horaires aménagés musique implantée dans les locaux de l'école élémentaire F. Buisson de Grand-Couronne.
 - une convention pour le poste de chargé d'accueil de proximité, permettant à la ville d'être subventionnée par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise. Cette action vise à améliorer l'accueil de proximité des publics privés d'emploi.
- Attribue à l'association Secours Populaire, une subvention exceptionnelle au bénéfice des sinistrés du village d'Haumont.
- Donne un avis favorable à l'affectation de deux enseignants supplémentaires, l'un à l'école Victor Hugo maternelle et l'autre à l'école Victor hugo primaire.
- Fixe les ratios d'avancement de tous les grades des fonctionnaires territoriaux à 100 % et ce, pour la durée du mandat.
- Décide de la transformation au 1^{er} octobre 2008, des emplois municipaux figurant dans la délibération, dans le cadre de mises en stage.
- Adopte la convention avec le Centre de formation du Comité d'Action et de Promotion Sociales de Petit-Quevilly et autorise M. le Maire à signer toutes pièces y afférent. Elle a pour but d'aider la population désireuse de connaître les normes culturelles françaises, d'appréhender les savoirs de base en français et en calcul afin d'entamer ou de poursuivre un parcours d'insertion socioprofessionnelle.
- Procède à la cession au bénéfice de Monsieur Jacques HEROUARD, concernant un terrain nu cadastré AT 201, sis rue du Paradis aux Essarts à Grand-Couronne.
- Acquiert auprès de :
 - l'E.P.F.N., les parcelles de terrain nu cadastrées AT 711 et AT 719 pour une superficie totale de 61 464 m², sises rue du Pavillon aux Essarts à Grand-Couronne.
 - M. LEPETRE Jean, une parcelle de terrain d'une superficie de 61 m² issue de la parcelle AT

701, sise lieu-dit « Les Briqueteries » aux Essarts à Grand-Couronne.

- Institue sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement des voiries et réseaux publics définie dans le Code de l'Urbanisme.
- Sollicite le Département de la Seine-Maritime en vue d'obtenir une aide financière, la plus élevée possible, pour procéder à l'extension de l'école Victor Hugo Maternelle, y compris l'acquisition de mobilier.
- Dénomme la place dite « du Foyer municipal », Place Aimé CESAIRE, poète et homme politique français.
- Applique les tarifs suivants :
 - à compter du 20/09/2008, au Centre Aquatique Alex jany à Grand-Couronne.
 - pour la saison 2008/2009, pour l'Animation Loisirs de Grand-Couronne.
- Autorise M. le Maire à signer un contrat d'affiliation afin d'accepter les chèques emplois services universels comme moyen de paiement pour les activités crèches et périscolaires.
- Décide que l'ensemble des tarifs qui figurent dans la délibération concernant la Maison Familiale d'Orcières, est applicable à compter du 1^{er} décembre 2008 au 30 novembre 2009.
- Autorise M. le Maire à signer une convention d'enlèvement de véhicules avec la société WIBAULT concernant les véhicules à moteur pouvant compromettre la sécurité et qui pourront à la demande et sous la responsabilité du Maire être mis en fourrière.

Fin de séance à 19 H 40.

Grand-Couronne, le 19 Septembre 2008.

Le Maire,

Patrice DUPRAY
Vice-Président du Conseil Régional
Maire de Grand-Couronne